

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le mercredi 6 février 2019 à 15 h 50, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. le maire Régis Labeaume, président
M. Rémy Normand, vice-président
Mme Marie-Josée Savard, vice-présidente
Mme Alicia Despins
M. Jérémie Ernould
Mme Suzanne Verreault
M. Steeve Verret
Mme Émilie Villeneuve
M. Patrick Voyer

Sont également
présents: M. Luc Monty, directeur général
M. Gilles Dufour, directeur général adjoint
Mme Chantale Giguère, directrice générale adjointe
M. Pierre St-Michel, directeur général adjoint
M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Est absente: Mme Michelle Morin-Doyle

Monsieur le maire Régis Labeaume préside la séance.

CE-2019-0169 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express et Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale (Dossier 46606) - AP2019-020 (CT-2408037) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *PG Solutions inc.* pour le support et l'entretien annuel des logiciels et progiciels *Unicité, Constat Express et Genero* pour le Service des affaires juridiques - Cour municipale, pour l'année 2019 (Dossier 46606), pour une somme de 147 110 \$, excluant les taxes.

CE-2019-0170 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments (VQ-47324) - AP2019-025 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *Hardy Filtration inc.* pour la fourniture de divers filtres de ventilation pour bâtiments, du 1^{er} février 2019 au 31 janvier 2021, conformément aux conditions prévues au cahier des charges VQ-47324 et aux prix unitaires de sa soumission du 9 décembre 2015, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

CE-2019-0171 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2015-0295 relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency - DE2019-021 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la résolution CA-2015-0295, adoptée par le conseil d'agglomération lors de la séance tenue le 7 juillet 2015, relative à l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble désigné comme étant trois parties du lot 427 du cadastre de la paroisse de Saint-Tite, circonscription foncière de Montmorency, et à la vente de cet immeuble, par le remplacement du 2^e paragraphe du point 2, lequel devra se lire comme suit :

« Il est également résolu d'accepter l'établissement, pour bonnes et valables considérations, d'une servitude réelle et perpétuelle de drainage pour l'écoulement des eaux de ruissellement, affectant le lot 427-4 dudit cadastre, propriété de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps en faveur du lot 427-5 dudit cadastre, propriété de la Ville de Québec. La servitude de non-accès affectant le lot 427-4 dudit cadastre est aussi consentie pour bonnes et valables considérations. »

CE-2019-0172 Adoption du *Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024* – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024* - PI2018-011 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter et de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'adoption du *Schéma de couverture de risques en incendie 2019-2024*, à la suite de la délivrance de l'attestation de conformité par le ministère de la Sécurité publique;

- 2° l'autorisation pour la publication d'un avis dans un journal diffusé sur le territoire de l'agglomération fixant la date d'entrée en vigueur dudit schéma au jour de son adoption par le conseil d'agglomération.
-

CE-2019-0173 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois professionnels - RH2019-069 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature des emplois professionnels modifiée, telles que présentées aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

CE-2019-0174 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet - Réseau structurant de transport en commun, conception et réalisation - RH2019-064 (CT-RH2019-064) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Daniel Genest (ID. 169991) à titre de directeur de projet—Réseau structurant de transport en commun, *conception et réalisation* à compter du 11 mars 2019, et ce, pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

CE-2019-0175 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à l'acquisition d'un immeuble détérioré*, R.V.Q. 2701 - A3DA2018-024 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la salubrité des bâtiments et des constructions relativement à l'acquisition d'un immeuble détérioré*, R.V.Q. 2701.

CE-2019-0176 Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jamboree 2019 – Coupe du monde FIS de snowboard et de ski acrobatique de Québec*, en 2019 - BE2019-001 (CT-2410476) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation événements d'hiver de Québec*, relative au versement d'une subvention de 175 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Jamboree 2019 – Coupe du monde FIS de snowboard et de ski acrobatique de Québec*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0177 Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2019 - BE2019-005 (CT-2410491) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Pentathlon*, relative au versement d'une subvention de 72 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Pentathlon des neiges*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0178 Bail entre la Ville de Québec et le *Domaine du Couvent de Beauport inc.*, relatif à la location d'espaces situés au 11, avenue du Couvent – Arrondissement de Beauport - DE2018-295 (CT-DE2018-295) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel le *Domaine du Couvent de Beauport inc.* loue à la Ville de Québec des espaces de bureaux d'une superficie totale d'environ 7 319 pieds carrés (680 mètres carrés) situés au 11, avenue du Couvent, connus et désignés comme étant le lot 6 040 620 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 10 ans débutant le ou vers le 1^{er} juin 2019 et se terminant le ou vers le 31 mai 2029, pour un loyer annuel total de 146 380 \$, plus les taxes applicables, la première année. Le montant des améliorations locatives, soit la somme de 810 110,44 \$, plus les taxes applicables, sera assumé par la Ville et sera déboursé progressivement en fonction de l'avancement des travaux. Ce bail inclut une option de renouvellement de 10 ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

- 2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, en tant que représentant de la Ville de Québec, ledit bail.
-

CE-2019-0179 **Acceptation d'une offre d'achat présentée par Immeubles Robichaud inc. à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, situé sur le territoire de l'Espace d'innovation Chauveau, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Établissement d'une servitude réelle, perpétuelle et réciproque de passage consentie par la Ville sur le lot 6 279 227 du même cadastre – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-043 (Ra-2104)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Immeubles Robichaud inc. (Panthera Dentaire inc.)* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire de l'*Espace d'innovation Chauveau*, connu et désigné comme étant le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 11 982,3 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;
 - 2° de vendre le lot 6 279 228 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 107,64 \$ le mètre carré correspondant à une somme de 1 289 775 \$, plus les taxes applicables;
 - 3° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle, perpétuelle et réciproque de passage d'une superficie approximative totale de 673,1 mètres carrés sur une partie du lot 6 279 227 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de la Ville de Québec, en faveur du lot 6 279 228 du même cadastre, selon le plan préliminaire joint audit sommaire. Cette servitude est consentie pour une somme de 57 943 \$, plus les taxes applicables.
-

CE-2019-0180 **Appropriation d'un montant à même le Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels des arrondissements – Divers travaux d'aménagement et de réfection de parcs dans certains arrondissements - LS2019-011 (Ra-2104)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville d'approprier un montant de 1 929 000 \$, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements pour divers travaux d'aménagement de parcs dans certains arrondissements, selon l'annexe de la fiche 1922008-V du PTI 2019-2020-2021 jointe au sommaire décisionnel, et selon les fonds disponibles des arrondissements suivants :

- Beauport : 50 000 \$;
 - Charlesbourg : 55 000 \$;
 - La Haute-Saint-Charles : 594 000 \$;
 - Les Rivières : 810 000 \$;
 - Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : 420 000 \$.
-

CE-2019-0181 Autorisation pour la demande d'aide financière soumise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du 1^{er} appel à projets du Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source - PA2019-013 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° d'autoriser la demande d'aide financière soumise dans le cadre du 1^{er} appel à projets du *Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)* par la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement et à agir au nom de la Ville;
- 2° de s'engager à payer sa part des coûts admissibles du projet.

CE-2019-0182 Adjudication d'un contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité – Parc Bardy et jardins communautaires (2018–281) (Appel d'offres public 52837) - AP2019-023 (CT-2410211) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *OPTION aménagement inc.*, le contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie spécialités génie civil, structure, mécanique et électricité – Parc Bardy et jardins communautaires (2018–281), pour une somme de 119 467 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 52837 et à sa soumission du 12 décembre 2018.

CE-2019-0183 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour divers projets en technologies de l'information – Lot 3 – Analystes d'affaires (Appel d'offres public 50238) - AP2019-028 (CT-2408247) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif adjuge, à *Lévio Conseils inc.*, le contrat de services professionnels pour divers projets en technologies de l'information – Lot 3 – Analystes d'affaires, pour une somme de 97 678 \$, excluant les taxes, conformément à la demande publique de soumissions 50238 et à sa soumission du 5 avril 2017.

CE-2019-0184 Adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement à l'entretien des bâtiments*, R.C.E.V.Q. 134 - **A3DA2018-030** (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif adopte le *Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs relativement à l'entretien des bâtiments*, R.C.E.V.Q. 134.

CE-2019-0185 Subvention à deux organismes culturels professionnels dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville* - **CU2019-009** (CT-2410182) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif verse des subventions totalisant 22 250 \$ à plusieurs organismes culturels professionnels dans le cadre de l'*Entente de développement culturel MCC/Ville*, selon la répartition prévue à l'annexe 2 jointe au sommaire décisionnel.

CE-2019-0186 Subvention à *Les Gros Becs, Centre de diffusion de théâtre jeunesse* dans le cadre d'un soutien spécial au maintien de ses locaux actuels pour l'année 2019 - **CU2019-011** (CT-2409569) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 43 000 \$ à *Les Gros Becs, Centre de diffusion de théâtre jeunesse* dans le cadre d'un soutien spécial au maintien de ses locaux actuels pour l'année 2019.

CE-2019-0187 Entente entre la Ville de Québec et *De Marque inc.*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Convergence des outils de productivité* - **DE2018-268** (CT-DE2018-268) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *De Marque inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 37 500 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Convergence des outils de productivité*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° approprie une somme maximale de 37 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour la réalisation de ce projet.

CE-2019-0188 Paiement de la cotisation pour l'année 2019-2020 à la *Fédération canadienne des municipalités* - DG2019-007 (CT-2409316) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif approuve le paiement de la cotisation annuelle à la *Fédération canadienne des municipalités* au montant de 81 431,86 \$, plus les taxes si applicables, couvrant la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

CE-2019-0189 Subvention à *Ambulance Saint-Jean* - DG2019-009 (CT-2410502) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 12 500 \$ à *Ambulance Saint-Jean*.

CE-2019-0190 Subvention à *Le Diplôme avant la médaille* pour la réalisation de la 2^e édition de la *Journée Rouge et Or basketball* et la 1^{re} édition de la *Journée Rouge et Or soccer* - DG2019-010 (CT-2410909) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif verse une subvention de 4 250 \$ à *Le Diplôme avant la médaille* pour la réalisation de la 2^e édition de la *Journée Rouge et Or basketball* et la 1^{re} édition de la *Journée Rouge et Or soccer*.

CE-2019-0191 Occupation temporaire et fermeture d'une partie de l'avenue Maguire sur le réseau artériel, dans le cadre de la présentation de l'événement *Je Maguire mon Carnaval*, du 15 au 17 février 2019 - LS2019-017 (CT-LS2019-017) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la *Société de développement commercial Maguire* à tenir l'événement *Je Maguire mon Carnaval* sur l'avenue Maguire, du vendredi 15 février au dimanche 17 février 2019;
- 2° autorise l'occupation temporaire et la fermeture du tronçon de l'avenue Maguire compris entre la rue Sheppard et la sortie sud du stationnement Maguire, le samedi 16 février 2019, entre 13 h et 22 h, et le dimanche 17 février 2019, entre 13 h et 22 h;

- 3° autorise l'occupation temporaire et la fermeture du tronçon de l'avenue Maguire compris entre la rue de Bergerville et le chemin Saint-Louis, du vendredi 15 février 2019 à 14 h au dimanche 17 février 2019 à 22 h;
 - 4° interdit le stationnement des deux côtés du tronçon de l'avenue Maguire, compris entre la rue Sheppard et la sortie sud du stationnement Maguire, à compter du samedi 16 février à 6 h jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 22 h, et autorise le remorquage des véhicules en infraction;
 - 5° interdit le stationnement des deux côtés du tronçon de l'avenue Maguire, compris entre la rue de Bergerville et le chemin Saint-Louis, à compter du vendredi 15 février à 14 h jusqu'au dimanche 17 février 2019 à 22 h, et autorise le remorquage des véhicules en infraction;
 - 6° interdit le stationnement des deux côtés du tronçon de l'avenue Maguire, compris entre la rue Sheppard et la sortie sud du stationnement Maguire, le jeudi 14 février 2019, entre 4 h et 8 h, pour permettre l'installation sécuritaire de la tyrolienne, et d'autoriser le remorquage des véhicules en infraction;
 - 7° autorise les dépenses de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou (Entretien des voies de circulation) liées à la tenue de cet événement, pour un montant estimé à 2 600 \$.
-

CE-2019-0192 **Approbation des procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 17 et 18 janvier 2019**

Il est résolu que le comité exécutif approuve les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 17 et 18 janvier 2019.

CE-2019-0193 **Transfert d'un poste de contremaître aux équipements récréatifs et urbains de la Section des sports à la Section de l'aquatique de la Division de l'aquatique et des sports du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire et promotion de madame Karine L. Michaud (ID. 022363) - RH2019-015 (CT-RH2019-015) — (Ra-2104)**

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de contremaître aux équipements récréatifs et urbains (D210), classe 7 (poste no. 42541), de la Section des sports à la Section de l'aquatique (poste 43533) de la Division de l'aquatique et des sports du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire;
 - 2° promeuve madame Karine L. Michaud (ID. 022363), employée permanente, à l'emploi de contremaîtresse aux équipements récréatifs et urbains (D210), classe 7 (poste no 43533), à la Section de l'aquatique de la Division de l'aquatique et des sports au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.
-

CE-2019-0194 Transfert du poste de technicien juridique, classe 5, et de sa titulaire, madame Sonia Émond (ID. 005482), de la direction à la Division du droit pénal du Service des affaires juridiques - RH2019-026 (CT-RH2019-026) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° transfère le poste de technicien juridique (F629), classe 5 (poste no 41991), et sa titulaire, madame Sonia Émond (ID. 005482), de la direction à la Division du droit pénal (poste no 43532) du Service des affaires juridiques;
 - 2° autorise le Service des finances à procéder aux virements budgétaires requis.
-

CE-2019-0195 Mesure disciplinaire à l'endroit d'un employé manuel du Service de la gestion des immeubles - RH2019-032 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° approuve le rapport disciplinaire numéro RH2019-032 concernant la suspension sans solde d'une journée de travail d'un employé manuel du Service de la gestion des immeubles;
 - 2° demande au directeur du Service de la gestion des immeubles, monsieur Jean Rochette, de transmettre une lettre à l'employé mentionnant les faits qui lui sont reprochés, l'informant de la décision du comité exécutif et lui demandant d'apporter les correctifs appropriés, à défaut de quoi, il pourrait s'exposer à des mesures disciplinaires plus sévères.
-

CE-2019-0196 Retraite le 1^{er} mars 2019 de madame Agathe Goulet (ID. 004487), adjointe au directeur général adjoint – Services de proximité à la Direction générale - RH2019-042 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif prenne acte de la retraite de madame Agathe Goulet (ID. 004487), adjointe au directeur général adjoint - Services de proximité (poste no 39452) à la Direction générale, le 1^{er} mars 2019.

CE-2019-0197 Prolongation de la période d'essai d'un employé fonctionnaire - RH2019-056 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif prolonge la période d'essai d'un employé fonctionnaire d'*ExpoCité* pour une durée de trois mois.

CE-2019-0198 Création d'un poste de technicien en promotion touristique, classe 5, à la Division des ventes et partenariats de l'Office du tourisme de Québec et nomination de madame Marie-Ève Chevrette (ID. 101317) - RH2019-058 (CT-RH2019-058) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° crée un poste de technicien en promotion touristique (F630), classe 5 (poste no 43593) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA), à la Division des ventes et partenariats de l'Office du tourisme de Québec;
- 2° nomme madame Marie-Ève Chevrette (ID. 101317), employée régulière, à l'emploi de technicienne en promotion touristique (F630), classe 5 (poste no 43593), à la Division des ventes et partenariats de l'Office du tourisme de Québec, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-0199 Abolition d'un poste de technicien-analyste en informatique, classe 6, à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - Ressources humaines et matérielles, création d'un poste de conseiller en systèmes d'information, classe 3, à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - Ressources financières de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information et nomination de monsieur François Thibodeau (ID. 147916) - RH2019-059 (CT-RH2019-059) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° abolisse un poste de technicien-analyste en informatique (F715), classe 6 (poste no 36927) de l'échelle de traitement des emplois régis par la *Convention collective entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec* (FISA), à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires - Ressources humaines et matérielles de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information;
- 2° crée un poste de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 43592) de l'échelle de traitement des emplois *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec*, à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Ressources financières de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information;
- 3° nomme monsieur François Thibodeau (ID. 147916), en qualité d'employé régulier, à l'emploi de conseiller en systèmes d'information (P527), classe 3 (poste no 43592), à la Section de l'exploitation et de la relation d'affaires – Ressources financières de la Division de l'exploitation et de la relation d'affaires B du Service des technologies de l'information, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

CE-2019-0200 Autorisation pour la tenue de l'événement *Activités carnavalesques dans Saint-Sauveur*, le samedi 9 février 2019, à la placette Saint-Vallier - LS2019-003 (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif :

- 1° autorise la *Société de développement commercial Saint-Sauveur* à tenir l'événement *Activités carnavalesques dans Saint-Sauveur*, le samedi 9 février 2019, de 9 h à 21 h, à la placette Saint-Vallier. L'événement aura lieu beau temps, mauvais temps;
- 2° adopte, conformément aux dispositions du *Règlement sur le bruit*, R.V.Q. 978, l'ordonnance concernant le bruit sur le domaine public, dans le cadre de l'événement *Activités carnavalesques dans Saint-Sauveur*, jointe au sommaire décisionnel;
- 3° autorise les installations temporaires, telles que chapiteaux et marquises, dans le cadre de l'événement, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;
- 4° autorise l'utilisation d'un appareil alimenté par un combustible pour la cuisson d'aliments, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091;
- 5° autorise la préparation, le maintien, l'allumage ou l'alimentation d'un feu, conformément aux dispositions de l'article 19.1 du *Règlement sur la paix et le bon ordre*, R.V.Q. 1091 et en conformité avec les consignes émises par les préventionnistes en application du *Règlement sur la prévention des incendies*, R.V.Q. 1207;
- 6° ordonne, conformément aux dispositions du *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur le commerce sur le domaine public*, R.C.A.1V.Q. 146, l'ordonnance concernant le commerce sur le domaine public dans le cadre de l'événement *Activités carnavalesques dans Saint-Sauveur*, le samedi 9 février 2019, jointe audit sommaire.

CE-2019-0201 Autorisation au Service des affaires juridiques à confier, à Me Marc-André Gravel et *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats*, le mandat de représenter la Ville de Québec et les personnes associées au *Comité de travail sur l'accessibilité aérienne* créé par la Ville et mises en demeure dans le litige qui les oppose à l'*Aéroport de Québec inc.* en raison des travaux de ce comité et de la rédaction de son rapport intitulé : *Plan stratégique 2019-2022 pour l'augmentation de la desserte aérienne à YQB* - AJ2019-008 (CT-2412315) — (Ra-2104)

Il est résolu que le comité exécutif autorise le Service des affaires juridiques à confier, à Me Marc-André Gravel et *Gravel Bernier Vaillancourt Avocats*, le mandat de représenter la Ville de Québec et les personnes mises en demeure, incluant les participants, leur adjointe administrative et le personnel de soutien de leur organisation, en raison de leur implication dans le *Comité de travail sur l'accessibilité aérienne* créé par la Ville, et parties au litige qui les oppose à l'*Aéroport de Québec inc.*, en raison des travaux de ce comité et de la rédaction de son rapport intitulé *Plan stratégique 2019-2022 pour l'augmentation de la desserte aérienne à YQB*.

La séance est levée à 16 h 49

Régis Labeaume
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/id